

République Française



Ville de Draguignan

N°2019-101

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	34

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES QUI LUI A ÉTÉ ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : PÉRIODE DU 1ER AU 19 AVRIL 2019**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 13 mai 2019**

L'An deux mille dix-neuf et le treize mai à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRANCCIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, FLORENCE LEROUX, STÉPHAN CÉRET, JEAN-YVES FORT, GRÉGORI LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, FRANÇOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, RICHARD TYLINSKI, HUGUES BONNET, MATHILDE KOUJI DECOURT, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, AUDREY GIUNCHIGLIA, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN MACKÉ, MARIE-FRANCE PASSAVANT

**PROCURATIONS :**

SOPHIE DUFOUR à CHRISTINE PRÉMOSELLI, JENNIFER PAILLAUX à RICHARD STRAMBIO, JEAN-JACQUES LION à JEAN-DANIEL SANTONI

**ABSENTS :**

MARC GUILLAUME, FRÉDÉRIC MARCEL, MARIE-PAULE DAHOT, OLIVIER AUDIBERT TROIN, VALÉRIA VECCHIO

**Secrétaire de Séance : MATHILDE KOUJI DECOURT**

**Publié le :**

## **RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO**

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions prises par Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 19 avril 2019, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 2014-023 du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 du 10 octobre 2014, n° 2014-173 du 23 décembre 2014, n° 2015-155 du 12 novembre 2015 et n° 2017-111 du 12 juillet 2017, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

### **Décision municipale n° 2019-148 en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 :**

Signature d'une convention de mise à disposition, à titre temporaire et gracieux, du local communal situé au rez-de-chaussée de l'école Frédéric Mistral sis 462, boulevard John Kennedy à Draguignan en faveur de l'association « Dracénie Solidarités - UDV ». La convention est conclue du 1<sup>er</sup> mai 2019 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée totale puisse dépasser cinq ans.

### **Décision municipale n° 2019-149 en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 :**

Signature d'une convention avec le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine sis à Marseille portant sur l'accueil de tableaux en vue de leur restauration. La convention est exonérée de toute participation financière au titre du soutien à la conservation du patrimoine culturel à toute collectivité du territoire régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### **Décision municipale n° 2019-150 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 21 juin 2019, avec Monsieur Cédric REYNIER, mandataire du groupe « Les Boukans », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de la Fête de la Musique qui se tiendra dans la rue de Trans à Draguignan, moyennant le règlement de 350 € TTC.

### **Décision municipale n° 2019-151 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 21 juin 2019, avec Monsieur Thierry PRIEUR, mandataire du groupe « Tit'zik' », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de la Fête de la Musique qui se tiendra dans la rue de Trans à Draguignan, moyennant le règlement de 150 € TTC.

### **Décision municipale n° 2019-152 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 21 septembre 2019, avec Monsieur Camille SCHALL, mandataire du groupe « KANADA », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de la Fête du Dragon qui se tiendra sur la place des Comtes de Provence à Draguignan, moyennant le règlement de 450 € TTC.

### **Décision municipale n° 2019-153 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 21 septembre 2019, avec Monsieur Frank LE ROYER, mandataire du groupe « JUKIF », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de la Fête du Dragon qui se tiendra dans la rue de Trans à Draguignan, moyennant le règlement de 200 € TTC.

### **Décision municipale n° 2019-154 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 21 septembre 2019, avec Madame Colette NGUYEN, mandataire du groupe « IRISH CÔ », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de la Fête du Dragon qui se tiendra sur la place aux Herbes à Draguignan, moyennant le règlement de 350 € TTC.

### **Décision municipale n° 2019-155 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 21 septembre 2019, avec Madame Sabrina FIORE, mandataire du groupe « THREE DE LA PASSION », portant sur l'organisation d'une représentation à

l'occasion de l'édition 2019 de le Fête du Dragon qui se tiendra dans la rue République à Draguignan, moyennant le règlement de 450 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-156 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 21 septembre 2019, avec Madame Sylviane BERRY, mandataire du groupe « WATSON », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de le Fête du Dragon qui se tiendra sur la place de Dragon à Draguignan, moyennant le règlement de 600 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-157 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 21 septembre 2019, avec Madame Aline LEMOLO, mandataire du groupe « LADY'S », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de le Fête du Dragon qui se tiendra sur le boulevard Georges CLEMENCEAU à Draguignan, moyennant le règlement de 300 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-158 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 21 septembre 2019, avec Monsieur Éric BERGER, mandataire du groupe « VINTAGE RIDERS », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de le Fête du Dragon qui se tiendra sur la place Claude GAY à Draguignan, moyennant le règlement de 450 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-159 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 21 septembre 2019, avec Monsieur Kévin CYPRES, mandataire du groupe « NUTSHELL », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de le Fête du Dragon qui se tiendra sur le boulevard Georges CLEMENCEAU à Draguignan, moyennant le règlement de 300 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-160 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 21 septembre 2019, avec Madame Marjorie YON, mandataire du groupe « MY », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de le Fête du Dragon qui se tiendra sur le boulevard Georges CLEMENCEAU à Draguignan, moyennant le règlement de 300 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-161 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 21 septembre 2019, avec Madame Mathilde MARTIN, mandataire du groupe « PARA L'L », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de le Fête du Dragon qui se tiendra sur la place René CASSIN à Draguignan, moyennant le règlement de 300 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-162 en date du 8 avril 2019 :**

Signature d'une convention tripartite prenant effet au 21 juin 2019, avec Monsieur Jordan LATRASSE, mandataire du groupe « Jah Mindfood » et la SARL Helicon'toir co-organisateur, portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de le Fête de la Musique qui se tiendra sur le boulevard de la Liberté à Draguignan, moyennant le règlement de 80 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-163 en date du 10 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 14 juillet 2019, avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, portant sur la sécurité incendie à l'occasion de l'édition 2019 du spectacle pyrotechnique qui se tiendra au parc HAUSSMANN à Draguignan, moyennant le règlement de 104,05 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-164 en date du 10 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 23 décembre 2019, avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, portant sur la sécurité incendie à l'occasion de l'édition 2019 du

spectacle pyrotechnique qui se tiendra au parc HAUSSMANN à Draguignan, moyennant le règlement de 104,05 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-165 en date du 10 avril 2019 :**

Acceptation de l'indemnité de 830,27 € TTC, versée par la compagnie d'assurance MMA, suite aux dégâts intervenus le 24 novembre 2018 lorsque Monsieur Amaury MINETTI a percuté et endommagé deux barrières type Saint-André, un potelet giga 12 et un panneau de signalisation situés sur le trottoir de l'avenue Pierre BROSSOLETTE à Draguignan.

**Décision municipale n° 2019-166 en date du 10 avril 2019 :**

Signature d'une convention tripartite prenant effet au 3 août 2019, avec la SARL DIRECTO, producteur du spectacle « SANS ACCENT », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de la semaine du rire qui se tiendra au parc HAUSSMANN à Draguignan, moyennant le règlement de 13 187,50 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-167 en date du 10 avril 2019 :**

Le marché public à bons de commande n° 19.031 portant sur l'acquisition d'ordinateurs portables, de bureaux et de stations graphiques pour la commune de Draguignan est attribué à la société « IP INFOPRO » sise au Muy. Les seuils minimum et maximum s'élèvent respectivement à 10 000 € HT et 100 000 € HT.

**Décision municipale n° 2019-168 en date du 10 avril 2019 :**

Le contrat n° 19-048 portant sur l'acquisition numérique en mode SaaS de prévention des risques, de gestion de crise et d'alerte à la population ainsi que toutes prestations associées est passé avec « Le Haut Comité Français pour la Défense Civile » sis à Paris. Le montant annuel des services s'élève à 11 000 €. Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction au maximum une fois.

**Décision municipale n° 2019-169 en date du 10 avril 2019 :**

Signature d'une convention tripartite prenant effet au 21 juin 2019, avec l'association HEAD RECORDS, producteur du groupe « Rabis Houti Band » et la SARL Helicon'toir co-organisateur, portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de la Fête de la Musique qui se tiendra sur le boulevard de la Liberté à Draguignan, moyennant le règlement de 500 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-170 en date du 10 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 2 août 2019, avec la SARL DIRECTO, producteur du spectacle « WE WILL DRUM », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de la semaine du rire qui se tiendra au parc HAUSSMANN à Draguignan, moyennant le règlement de 14 770 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-171 en date du 10 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 31 juillet 2019, avec la SARL GB EVENT, producteur du spectacle « Inimitable », portant sur l'organisation d'une représentation à l'occasion de l'édition 2019 de la semaine du rire qui se tiendra au parc HAUSSMANN à Draguignan, moyennant le règlement de 7 200 € TTC.

**Décision municipale n° 2019-172 en date du 10 avril 2019 :**

Signature d'une convention à titre gracieux prenant effet au 11 avril 2019, avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, portant sur des exercices, des entraînements, des formations aux agents du corps départemental de sapeurs-pompiers sur sites naturels ou artificiels qui se tiendra au centre administratif Joseph COLLOMP à Draguignan.

**Décision municipale n° 2019-173 en date du 19 avril 2019 :**

Le contrat portant sur la location et la maintenance d'un terminal de paiement permettant la mise en place d'une nouvelle norme CB 5.5 imposée par le GIE bancaire et l'Union Européenne est passé avec

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le 16 MAI 2019

ID : 083-218300507-20190424-7325\_2019\_101-DE

la société « MONETICS by Afone » sise à Angers (49). Le montant global annuel de la prestation s'élève à 360 €.

**Décision municipale n° 2019-174 en date du 19 avril 2019 :**

Signature d'une convention prenant effet au 24 septembre 2019, avec l'organisme « Cap'Com », portant sur la formation intitulée « Maîtriser l'afflux de photos de sa collectivité » à destination d'un agent de la Commune, moyennant le règlement de 828 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

- prend acte des décisions prises par Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 19 avril 2019, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 2014-023 du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 du 10 octobre 2014, n° 2014-173 du 23 décembre 2014, n° 2015-155 du 12 novembre 2015 et n° 2017-111 du 12 juillet 2017, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Draguignan, le 13 mai 2019.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan